

## 2019\_CT2\_476

---

### **OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de développement ESR Arbois et de son affectation**

---

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGEY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Nadia TRAINAR

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

**02\_1\_08**

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de développement ESR Arbois et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

#### ■ Séance du 19 Décembre 2019

13074

#### ■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de développement ESR Arbois et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération est inscrite au titre du CPER 2015-2020 pour un montant total de 2,2 M€, avec une participation de 0,2 M€ de l'État, 0,75 M€ de la Région et de 0,5 M€ pour le Département des Bouches-du-Rhône. Cette opération se décompose en deux projets structurants :

► Volet enseignement - la réhabilitation du bâtiment BELTRAM pour accueillir le MASTER "Sciences de l'environnement terrestre" actuellement éclaté sur plusieurs sites, en rapprochant les étudiants des laboratoires associés et des entreprises (coût 1,198 M€).

Après réception d'une grande partie des offres de travaux, on constate un léger surcoût sur les travaux envisagés sur le bâtiment, causé par le changement complet de l'ascenseur actuellement en service dans le bâtiment pour des raisons de non-conformité réglementaire.

► Volet recherche - la construction d'une halle technologique pilote (CIRENE) dédiée à l'étude du cycle de vie des matériaux contenant des nanomatériaux et au développement de nouvelles technologies de recyclage (coût 1,002 M€).

Au stade de la fin des études de conception, on constate un surcoût sur le montant prévisionnel des travaux à engager pour la construction du bâtiment, qui s'explique par :

- une augmentation de la surface utile du bâtiment par rapport au programme initial, à la demande des utilisateurs et surtout en raison de certaines contraintes techniques de construction ou d'implantation sur le terrain.
- la nécessité d'installer une pompe de relevage pour les eaux usées, du fait de l'impossibilité de raccorder le bâtiment gravitairement, ce qui n'a pu être apprécié que tardivement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191128-2019\_CT2\_476-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2019  
Date de réception préfecture : 11/12/2019

la nécessité de gérer à part les eaux sales manipulées par les pilotes d'expérimentation, car on ne peut pas les rejeter dans les égouts, ce qui nécessite des aménagements spécifiques qui n'avaient pas été identifiés en amont.

Soit un besoin de + 346 000 € T.T.C. non couvert par le budget actuel.

Cette révision porte le montant de l'opération Plan de développement ESR Arbois autorisation de programme DI9051AP de 2 200 000 € T.T.C avant révision à 2 546 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 049-2049/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 portant Ouverture, affectations et modifications d'AP/CP, Budget Principal Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 346 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total + 346 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois pour un montant de + 346 000 € T.T.C.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

**DI9051AP Plan de développement ESR Arbois**

***Montant initial de l'AP : 2 200 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 346 000 € T.T.C***

***Montant final de l'AP : 2 546 000 € T.T.C***

Déjà financé : 102 234,55 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 622 000 € T.T.C.

CP 2020 : 1 821 000 € T.T.C    Reste à financer : 765,45 € T.T.C.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Enseignement supérieur,  
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de développement ESR Arbois et de son affectation**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191128-2019\_CT2\_476-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2019  
Date de réception préfecture : 11/12/2019